



ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché  
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>  
tèl / fax : 05 62 65 78 64  
acm.fsi32@gmail.com

**Programme SRI**

**SENSIBILISATION AUX RISQUES INCENDIE**

**Objectifs :**

Cette formation sensibilise le personnel à la manipulation d'extincteurs dans différentes situations.  
Le personnel sera capable de :

- Réagir face à un départ de feu
- Manipuler les extincteurs de façon adaptée

**Pré requis :** sans

**Durée :** environ 3 heures par groupe de 4 à 10 personnes

**Théorie (1h)**

**\*Le feu et ses conséquences :**

Les principes, les sources, la propagation

**\*La conduite à tenir en cas de début d'incendie :**

Les dispositifs d'alarme, les consignes de sécurité

**Pratique (2h)**

**Exercices d'extinction de différents types de feu :**

- Suivant leur nature : solides, liquides, électriques, gazeux
- Les différents milieux aérés, clos, ouverture de porte, présence de fumées.
- Les moyens d'alerte, d'extinction, d'évacuation, plans, point de rassemblement.
- Les moyens d'extinction présents comme les portes coupe feu, sprinklage, extincteurs, RIA, SSI.

**Matériel pédagogique :**

Extincteurs (eau pulvérisée et CO2)  
Générateur de flammes propre  
Moyens informatiques

**Évaluation de formation :**

Mises en situation ou exercices pratiques sur générateur de flammes.

Recyclage : tous les 6 mois pour les établissements de 50 salariés et plus

Code du Travail  
L 4154-4 à 6 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche. Code du Travail – Article R4227-39  
APSAAD Règle R6  
Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.  
Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.